

REAMENAGEMENT ILOT VILLAGE

La municipalité de Rousset informe la population que conformément à la fois, à la délibération du conseil municipal n° 101/2016 en date du 22 août 2016 et à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, le projet de réaménagement du secteur se situant au Nord du Collège Jean Zay, circonscrit par l'avenue Louis Alard, le chemin de la Tuilière et le quartier La Bastidette est à l'étude et va engendrer une modification des équipements publics et de l'habitat.

Y sont ainsi projetés, un lot « équipements » (école maternelle, gymnase, parc de stationnement, espaces verts) et un lot « habitat » (198 logements dont environ 68 à caractère social).

En outre, sur un terrain mitoyen du quartier La Bastidette est projeté un programme privé de 25 logements dont 10 à caractère social.

Les travaux de mise à niveau des équipements et des infrastructures publiques nécessaires à l'évolution de cette urbanisation sont, soit déjà réalisés, soit en cours de réalisation, soit projetés.

La finalité et les enjeux de cet ensemble d'opérations visent à requalifier durablement le village de Rousset en y garantissant un cadre de vie de qualité mais également à répondre aux exigences du programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays d'Aix 2013-2018, tout en limitant la consommation foncière.

Concertation et information du public :

Le public sera informé des différents projets sur ce secteur de la façon suivante :

- par la mise à disposition d'un dossier comprenant l'étude de faisabilité avec registre pour recueil des avis au service de l'urbanisme de la mairie de Rousset (Avenue des Bannettes) du mardi 23 août 2016 au lundi 24 octobre 2016,
- par l'insertion d'articles sur le site internet de la commune et au sein de la newsletter.